

Incendie de l'école de Terville : trois individus poursuivis

Clôturée depuis quelques mois, l'instruction sur l'incendie de l'école Marcel-Pagnol en septembre 2009 à Terville aboutit au renvoi devant le tribunal correctionnel de Thionville de trois incendiaires présumés. Trois cousins.

Le 12 septembre 2009 vers 5 h du matin, un déploiement important de policiers, de pompiers, d'élus et de Tervillois converge vers le groupe scolaire Marcel-Pagnol et Gérard-Philippe.

Tout est en feu. Une école de la République s'embrase et les esprits plongent dans l'effroi. Les hommes du feu redoublent d'énergie des heures durant pour venir à bout des flammes mais au petit matin le constat choque une population tout entière : la quasi-totalité du groupe scolaire et une partie de la bibliothèque sont détruits. Une enquête débute sur les chapeaux de roue qui constate rapidement, expertises à l'appui, le caractère volontaire de l'incendie. Trois foyers distincts ont en effet été allumés : le premier dans une poubelle qui se trouvait près d'une canalisation de gaz du bâtiment Pagnol, deux autres plus loin, non loin de la façade Gérard-Philippe où se trouvaient deux autres poubelles.

Très vite, les enquêteurs parviennent à réunir nombre de dépositions de témoins. La plupart orientent les premiers soupçons sur un jeune Tervillois, Jordan Autori. Lequel a disparu

dans la nature depuis les faits. Un scénario hollywoodien est alors en route qui verra, tout au long de l'année 2011, celui que tout accuse se présenter de lui-même aux policiers de Thion-

ville. Pour dire et réaffirmer son innocence. Ce dont doute la justice.

Quelques semaines plus tard, ce sera au tour de son cousin, Mickaël Dos Santos, de venir

s'accuser de tous les maux et surtout, de l'incendie. Enfin, un troisième individu qui n'est autre que le frère du premier, Kévin Autori, sera également inquiété par les autorités judi-

ciaires. Tous les trois vont être mis en examen.

Le 19 mars prochain, devant le tribunal correctionnel de Thionville, les trois comparses, poursuivis pour destruction par incendie et mis en danger d'autrui, devront répondre de leurs actes.

Les deux frères Autori sont également inquiétés pour violences sur témoins avec arme.

À la faveur d'une remise en liberté de deux des prévenus, une expédition punitive aurait été menée du côté de Terville. Quelques individus, considérés comme des "balances" auraient eu maille à partir, affirment-ils, avec les deux frères.

Affichant tous les trois des casiers judiciaires portant trace de mentions, les trois cousins risquent jusqu'à dix ans de prison pour l'incendie (vingt en cas de récidive) ; un an pour mise en danger d'autrui ; cinq ans (dix ans en récidive) pour violences sur témoin avec arme et enfin trois ans pour le port d'arme.

L'enquête avait permis d'établir, lors de l'opération représentative, l'utilisation d'un calibre 7.65 et d'une machette.

S.-G. SEBAOUI.



Dans la nuit du 12 septembre 2009, le groupe scolaire s'embrase. L'intervention rapide des pompiers ne sauvera pas l'école. Photo Archives Pierre HECKLER

Patrick Luxembourger : « Un procès pour les Tervillois »

Cet incendie avait à l'époque suscité une vive émotion. À l'approche du procès, les Tervillois ont-ils oublié ?

Patrick LUXEMBOURGER, maire de Terville : « On ne peut pas oublier. Personne ne peut. À l'époque, tout le monde est resté longtemps sous le choc. Je me rappelle les enfants, le lendemain matin, si attristés qu'on leur ait volé leur école. Longtemps, les jours qui ont suivi, des gens sont venus sur le site. Une cellule psychologique avait été mise en place. Ne serait-ce que pour expliquer aux écoliers »

Il a fallu réagir vite pour permettre aux enfants de continuer à aller à l'école...

« Tout le monde s'y est mis. Les enseignants, les parents, les personnels de tous les services techniques. Tout le monde a été épatant pour que les enfants puissent avoir classe. Rapidement, des éléments préfabriqués avec sanitaires ont pu être installés et, aujourd'hui encore, les élèves étudient

dedans puisque la construction de la nouvelle école n'est pas terminée. Nous avons conservé ce qui pouvait l'être de l'ancienne ne serait-ce que par souci d'économie.

Le chantier de reconstruction du groupe scolaire a débuté en mars 2012. Il se déroule en plusieurs phases. Nous avons évidemment espéré pouvoir faire la rentrée 2013 mais c'est impossible ».

Il a fallu débloquer un nombre important de fonds, tout de suite. Les aides promises ont-elles été versées ?

« L'État nous a donné au total une enveloppe de 680 000 € ; 250 000 € viennent de la Région ; 976 000 € du conseil général et Terville a débouqué 1,7 M€. Nous avons très vite touché 2 M€ des assurances, ce qui a permis le nettoyage des lieux, l'achat d'équipements et les hébergements temporaires. Au total, ça a coûté près de 600 000 € au contribuable tervillois. Des fonds que nous avons ajoutés au budget et que

nous paieront jusqu'en 2022. C'est très lourd à absorber financièrement d'autant que nous n'avions pas besoin de cela ».

Un incendie qui avait mis au jour un vrai problème de délinquance à Terville. Qu'en est-il aujourd'hui ?

« Elle a baissé par rapport à des communes voisines. Mais à notre arrivée aux commandes, nous avons fait un gros travail d'éclairage des rues et nous nous sommes focalisés sur les points sensibles et dangereux de la commune. Ça a fini par payer. Les feux de poubelle étaient autrefois très fréquents ».

Ce procès est important pour le maire, mais pas seulement...

« La justice doit passer par là, c'est important pour l'équipe municipale mais également pour chacun des Tervillois. Il aura le mérite de mettre fin à des rumeurs persistantes ».

